



Qui m'écrit ?

Le logo Info Retraite ci-dessus signifie que l'ensemble de vos régimes de retraite obligatoires vous informent sur vos droits à la retraite.



PPB32-Droit à l'information

M NOM PRENOM
123 RUE DE LA REINE BLANCHE
RESIDENCE C
75000 PARIS

Le 01/07/2021

Votre numéro de sécurité sociale : 1 11 11 11 111 111

Bonjour Monsieur [nom assuré],

Dans le cadre du droit à l'information, vos régimes de retraite vous informent sur vos droits. Vous trouverez sur cette première page les réponses à certaines questions que vous pouvez vous poser.

Quel est ce document ?

Il s'agit de votre estimation retraite. Elle vous présente, à partir des données connues par vos régimes, une estimation du montant de votre retraite à plusieurs âges de départ possibles.

D'où viennent ces informations ?

L'ensemble des régimes auxquels vous avez déjà cotisé sont listés dans ce document. Pour le produire, ils ont mis en commun les informations enregistrées tout au long de votre carrière.

Quel serait le montant de ma retraite ?

Vous pouvez partir à la retraite à partir de 62 ans.

En prolongeant votre activité, vous pouvez améliorer le montant de votre retraite.

Départ à **62 ans**
avec **164 trimestres**

pour un montant indicatif de :
2 500 € bruts

Départ à **63 ans et 11 mois**
avec **172 trimestres**

pour un montant indicatif de :
2 800 € bruts

Départ à **67 ans**
avec **184 trimestres**

pour un montant indicatif de :
3 000 € bruts

Qui contacter si j'ai une question ou besoin de conseils ?

Vous pouvez vous adresser à [nom du régime expéditeur] ou aux autres régimes auxquels vous avez cotisé. Leurs coordonnées sont rappelées dans ce document.

Les services proposés par l'ensemble des régimes vous permettent d'accéder à tout moment à vos informations et d'effectuer vos démarches retraite. Ces services sont disponibles :

- sur le site internet commun à tous les régimes de retraite : www.info-retraite.fr et sur le site de certains régimes ;
- depuis votre mobile en téléchargeant gratuitement l'application *Mon compte retraite* sur Play Store ou App Store.

Avec Info Retraite, l'ensemble de vos régimes de retraite simplifient vos démarches.

Ce document est délivré en l'état de la réglementation et des informations détenues. Il présente à ce titre un caractère indicatif et provisoire. Il ne saurait engager les régimes de retraite conformément aux dispositions des articles D161-2-1-4 et D161-2-1-7 du code de la sécurité sociale.

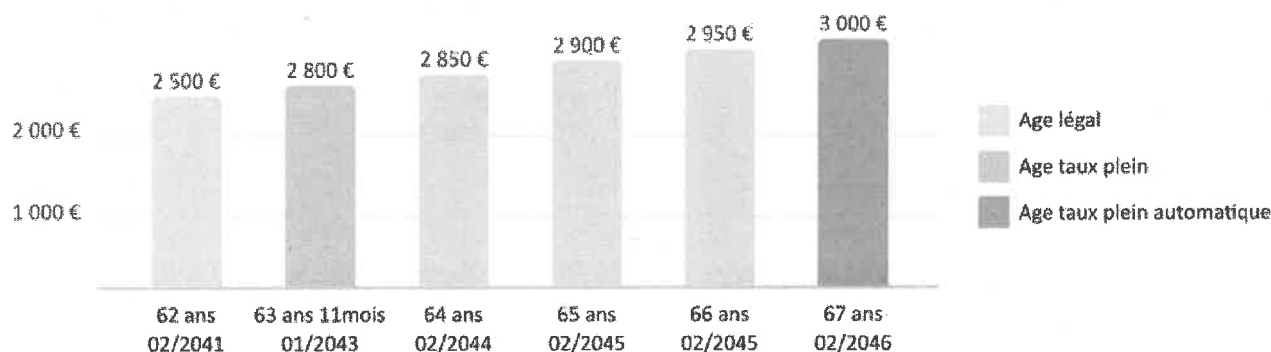
L'Union Retraite traite informatiquement les données personnelles des bénéficiaires du droit à l'information sur la retraite. Ces opérations sont menées dans le strict respect du droit de la protection des données qui vous garantit des droits informatique et libertés (accès, rectification...). Vous pouvez exercer ces droits auprès de votre régime. Pour une information complète sur les traitements opérés sur vos données personnelles, rendez-vous sur : [https://www.info-retraite.fr/rubrique « données personnelles »](https://www.info-retraite.fr/rubrique%20donn%C3%A9es%20personnelles).

Informations au 01/01/2021

Estimation du montant de votre retraite à différents âges de départ.

Vous pouvez partir à la retraite au plus tôt à 62 ans mais le montant de votre retraite varie selon votre âge de départ.

Le graphique ci-dessous détaille le montant indicatif de votre retraite en fonction de plusieurs âges de départ à la retraite.



Vous pouvez partir à la retraite au plus tôt à l'âge de 62 ans.

En partant au 01/02/2041, avec **164 trimestres**, vous pourriez avoir droit à **2 500 €** bruts par mois.

Détails par régime

L'Assurance retraite	164 trimestres	1 400 €	Brut par mois (dont 2% de décote)
Agirc-Arrco	2 000 points	500 €	Brut par mois
Agirc-Arrco	2 000 points	300 €	Brut par mois
Agirc-Arrco	2 000 points	200 €	Brut par mois
L'Assurance retraite (RCI)	2 000 points	100 €	Brut par mois

Vous atteindrez le taux plein à l'âge de 63 ans et 11 mois.

En partant au 01/01/2043, avec **172 trimestres**, vous pourriez avoir droit à **2 800 €** bruts par mois et 300€ en versement unique.

Détails par régime

L'Assurance retraite	172 trimestres	1 800 €	Brut par mois (dont 2% de surcote)
Agirc-Arrco	2 000 points	600 €	Brut par mois
Agirc-Arrco	2 000 points	200 €	Brut par mois
Agirc-Arrco	2 000 points	200 €	Brut par mois
L'Assurance retraite (RCI)	2 000 points	123 €	Versement unique

Vous atteindrez l'âge du taux plein automatique à 67 ans.

En partant au 01/02/2046, avec **184 trimestres**, vous pourriez avoir droit à **3 000 €** bruts par mois et 300€ en versement unique.

Détails par régime

L'Assurance retraite	184 trimestres	2 200 €	Brut par mois (dont 2% de surcote)
Agirc-Arrco	2 000 points	600 €	Brut par mois
Agirc-Arrco	2 000 points	200 €	Brut par mois
Agirc-Arrco	2 000 points	200 €	Brut par mois
L'Assurance retraite (RCI)	2 000 points	123 €	Versement unique

Mots-clés

Taux plein, décote, surcote

- Votre retraite est versée à **taux plein** si vous avez enregistré la durée d'assurance requise (c'est-à-dire le nombre de trimestres requis).
- Si vous partez à la retraite sans avoir atteint cette durée d'assurance, le montant de votre retraite est minoré définitivement. Cette **décote** dépend du nombre de trimestres manquants. À partir de 67 ans, ou plus tôt si vous êtes dans une situation particulière, le taux plein est appliqué automatiquement (pas de décote).

Si vous avez le nombre de trimestres requis à l'âge légal et que vous continuez à travailler, une **surcote** (majoration définitive) augmente le montant de votre retraite. Elle dépend du nombre de trimestres supplémentaires travaillés.

Âge légal

Âge à partir duquel vous pouvez demander votre retraite de base. Cet âge légal est fixé à 62 ans. Des départs avant cet âge (appelés « départs anticipés ») sont toutefois possibles, sous certaines conditions. Exemple : retraite anticipée pour carrière longue.

Durée d'assurance, trimestre

Pour valider un trimestre, il faut avoir perçu un certain revenu. En 2020, il faut avoir perçu au moins 1 522,50 € pour valider 1 trimestre ; vous ne pouvez pas valider plus de 4 trimestres par an. Vous pouvez valider des trimestres pendant des périodes de maladie, de chômage, ...

La durée d'assurance est le total des trimestres validés par un régime de retraite. La durée d'assurance « tous régimes » permet de déterminer comment votre retraite sera calculée : sans décote, avec décote ou avec surcote.

Point, valeur du point

Dans la plupart des régimes de retraite complémentaire et les régimes des professionnels libéraux, les droits à la retraite sont exprimés en points. Pour chaque cotisation versée, vous cumulez des points. Au moment de prendre votre retraite, le total de vos points est multiplié par la valeur du point à la date de votre départ. La valeur d'un point change chaque année.

Exemple : à la fin de sa carrière, Pierre a acquis 4 200 points. À son départ à la retraite, la valeur d'un point de retraite a été fixée à 0,2 €. Pierre va donc percevoir 840 euros bruts de retraite complémentaire mensuelle (4 200 points X 0,2 €).

Comment est calculée l'estimation retraite ?

L'estimation est établie en tenant compte :

- D'une stabilité de vos revenus jusqu'au moment de votre départ à la retraite ;
- De tous vos droits potentiels, y compris ceux liés au service national et aux enfants, s'ils ont été portés à la connaissance des régimes : la mention figure alors dans les feuillets des organismes concernés, joints à cet envoi ;
- De la réglementation en vigueur à ce jour ;

Les tableaux présentent des montants bruts.

Plus de services

Retrouvez toutes vos informations et démarches retraite sur : www.info-retraite.fr

Et simulez différents scénarios de votre carrière pour obtenir des estimations de votre retraite.

Vous pouvez également retrouver les services depuis votre mobile. Pour cela, scannez ce QR code et téléchargez gratuitement l'application *Mon compte retraite*.



Pour vous connecter, utilisez les identifiants de votre compte retraite ou connectez-vous avec FranceConnect.

Synthèse de vos droits (informations au 01/01/2021)

Durée d'assurance en trimestres

Dans votre situation, **169** trimestres sont requis pour partir à taux plein.

Au 31/12/18 vous en avez acquis **116 et 60 jours**.

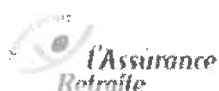
Il vous reste **53** trimestres à obtenir pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Il ne peut être retenu plus de 4 trimestres par année civile, tous régimes de retraite confondus.



116 trimestres et 60 jours acquis
53 à obtenir

Mes régimes



L'Assurance retraite

Salariés, travailleurs indépendants, contractuels de droit public et artistes-auteurs

Régime général de la Sécurité sociale
Tel : 3960 (poste fixe)
09 71 10 39 60
Prix d'un appel local
www.lassuranceretraite.fr

Total des trimestres

69



CNRACL

Fonctionnaires territoriaux ou hospitaliers

Droit à l'information retraite
Rue du Vergne
33059 Bordeaux Cedex
05 57 57 91 91
www.cnracl.retraites.fr

Total des trimestres

55 et 30 jours



CNBF

Avocats

11 bd de Sébastopol 75038 PARIS Cedex 01
Tél. : 01 42 21 32 30
Fax : 01 42 21 32 71
Internet : www.cnbef.fr

Total des trimestres

3

Total des points

61

Valeur du point au 01/01/2018 :
0,9404 €



Agirc-Arrco

Retraite complémentaire des salariés de l'industrie, du commerce, des services et de l'agriculture

MALAKOFF HUMANIS
21, rue Laffitte
75317 PARIS Cedex 09
tel : 3983

Total des points

702,97

Valeur du point au 01/11/2019 :
1,2790 €



Ircantec
Retraite complémentaire des contractuels de
droit public

ircantec.retraite.fr
02 41 05 25 25

Total des points
Contractuel de droit public :
28 729

Élu local : **572**

Valeur du point au 01/01/2020 :
0,48511 €



RAFP
Retraite additionnelle de la fonction publique

Droit à l'information retraite
Rue du Vergne
33059 BORDEAUX CEDEX
02 41 05 30 15
www.rafp.fr

Total des points
5 887

Valeur du point au 01/01/2020 :
0,04656 €

Détail par année

Année	Durée d'assurance tous régimes (trimestres et jours)	Durée par régime (trimestres et jours)	Points par régime
1985	0 (A)	L'Assurance retraite : 0 trim.	Agirc-Arrco : 11,24
1986	1	L'Assurance retraite : 1 trim.	Agirc-Arrco : 8,91
1987	-	-	Agirc-Arrco : 5,42
1989	3	L'Assurance retraite : 3 trim.	Agirc-Arrco : 1,39 Ircantec (Salarié) : 19
1990	1	L'Assurance retraite : 1 trim.	Agirc-Arrco : 13,56
1991	2	L'Assurance retraite : 2 trim.	Agirc-Arrco : 19,83
1992	4	L'Assurance retraite : 4 trim.	Ircantec (Salarié) : 99
1993	4	L'Assurance retraite : 4 trim.	Ircantec (Salarié) : 272
1994	4	L'Assurance retraite : 4 trim.	Agirc-Arrco : 3,49 Ircantec (Salarié) : 286
1995	4	L'Assurance retraite : 4 trim.	Agirc-Arrco : 2,71 Ircantec (Salarié) : 279
1996	4 (B)	L'Assurance retraite : 4 trim. CNRACL : 1 trim. 30 jrs	Ircantec (Salarié) : 206
1997	4 (B)	L'Assurance retraite : 2 trim. CNRACL : 4 trim.	Ircantec (Salarié) : 70
1998	4	CNRACL : 4 trim.	-
1999	4	CNRACL : 4 trim.	-
2000	4	CNRACL : 4 trim.	-
2001	4	CNRACL : 4 trim.	Ircantec (Élu) : 142
2002	4	CNRACL : 4 trim.	Ircantec (Élu) : 187

Année	Durée d'assurance tous régimes (trimestres et jours)	Durée par régime (trimestres et jours)	Points par régime
2003	4	CNRACL : 4 trim.	Ircantec (Élu) : 172
2004	4 (B)	L'Assurance retraite : 4 trim. CNRACL : 2 trim. 60 jrs	Ircantec (Élu) : 71 Ircantec (Salarié) : 1 165
2005	4	L'Assurance retraite : 4 trim.	Ircantec (Salarié) : 3 953
2006	4	L'Assurance retraite : 4 trim.	Ircantec (Salarié) : 4 513
2007	4	L'Assurance retraite : 4 trim.	Ircantec (Salarié) : 6 036
2008	4	L'Assurance retraite : 4 trim.	Ircantec (Salarié) : 5 139
2009	4	L'Assurance retraite : 4 trim.	Ircantec (Salarié) : 3 916
2010	4 (B)	L'Assurance retraite : 4 trim. CNRACL : 1 trim. 30 jrs	Ircantec (Salarié) : 2 583 RAFP : 311
2011	4	CNRACL : 4 trim.	RAFP : 940
2012	4	CNRACL : 4 trim.	RAFP : 964
2013	4	CNRACL : 4 trim.	RAFP : 987
2014	3 trim. 60 jrs	CNRACL : 3 trim. 60 jrs	RAFP : 906
2015	4	L'Assurance retraite : 1 trim. CNBF : 3 trim.	Ircantec (Salarié) : 34
2016	4	L'Assurance retraite : 4 trim. CNBF : 0 trim.	Agirc-Arrco : 314,15 Ircantec (Salarié) : 31
2017	4 (B)	L'Assurance retraite : 4 trim. CNRACL : 3 trim. 60 jrs	Agirc-Arrco : 322,26 Ircantec (Salarié) : 24 RAFP : 788
2018	4 (B)	L'Assurance retraite : 1 trim. CNRACL : 4 trim.	Ircantec (Salarié) : 24 RAFP : 991

(A) 1985 : le cumul des revenus est insuffisant pour valider un trimestre.

(B) Vous avez relevé de plusieurs régimes de base de 1996 à 1997 et en 2004, 2010, et de 2017 à 2018. Il ne peut être retenu plus de 4 trimestres par année civile, tous régimes de retraite confondus.

Si vos droits les plus récents ne figurent pas sur ce document, ils seront enregistrés prochainement par vos régimes.

Détail majorations & bonifications

Majoration / bonification	Détail
Bénéfices de campagne	SRE : 17 trim. 75 jrs (C)
Services aériens ou sous-marins	SRE : 0 trim. 18 jrs (C)

(C) Les bonifications ne sont pas retenues dans la durée d'assurance pour le calcul de la surcote, sauf la bonification pour enfant.

Relevé de carrière

Nom Prénom
1 11 11 11 11 11 11

Détails de votre carrière (informations au 01/01/2020)

Employeur/activité	Date début	Date fin	Détail	Régime de base	Complémentaire
Revenus					
EMPLOYEURS MULTIPLES	01/01/1985	31/12/1985	13 798 FRF	L'Assurance retraite	-
SA ROUX	01/05/1985	31/07/1985	-	-	Agirc-Arrco
SOCIETE MILLEVILLE	01/07/1986	31/12/1986	9 364 FRF	L'Assurance retraite	Agirc-Arrco
SOCIETE MILLEVILLE	01/01/1987	01/10/1987	-	-	Agirc-Arrco
EMPLOYEURS MULTIPLES	01/01/1989	31/12/1989	19 208 FRF	L'Assurance retraite	-
UNIVERSITE AIX MARSEILLE II	01/02/1989	30/05/1989	829 FRF	-	Ircantec (salarié)
MANPOWER FRANCE HOLDING	06/07/1989	17/07/1989	-	-	Agirc-Arrco
D ENTREPRISE TOURISTIQUE	01/01/1990	16/07/1990	11 454 FRF	L'Assurance retraite	Agirc-Arrco
D ENTREPRISE TOURISTIQUE	01/01/1991	18/01/1991	9 937 FRF	L'Assurance retraite	Agirc-Arrco
MANPOWER FRANCE HOLDING	04/07/1991	31/07/1991	8 909 FRF	L'Assurance retraite	Agirc-Arrco
UNIVERSITE D AIX MARSEILLE II	01/01/1992	31/12/1992	3 604 FRF	L'Assurance retraite	-
UNIVERSITE D AIX MARSEILLE II	01/01/1992	31/12/1992	3 604 FRF	L'Assurance retraite	-
PAYE SANS ORDONNANCEMENT ESI MARSEILLE	01/01/1992	31/12/1992	27 708 FRF	L'Assurance retraite	-
SCE GEST PAIE UNIVERSITE AIX MARSEILLE 2 COUR	01/01/1992	31/12/1992	1 968 FRF	-	Ircantec (salarié)
FACULTE SCIENCES ECONOMIQUES BUDGET FACULTE A	01/05/1992	31/05/1992	549 FRF	-	Ircantec (salarié)
SCE GEST PAIE RECTORAT D ACADEMIE AIX MARSEIL	01/11/1992	31/12/1992	2 256 FRF	-	Ircantec (salarié)
SCE GEST PAIE RECTORAT D ACADEMIE AIX MARSEIL	01/01/1993	31/12/1993	13 537 FRF	L'Assurance retraite	Ircantec (salarié)
	01/01/1994	31/12/1994	94 427 FRF		
	01/01/1995	30/08/1995	127 912 FRF		
JDB EVENEMENTS	22/08/1995	29/08/1995	4 955 FRF	-	Agirc-Arrco
PAYE SANS ORDONNANCEMENT ESI MARSEILLE	01/01/1996	31/12/1996	70 650 FRF	L'Assurance retraite	-
	01/01/1997	31/12/1997	17 097 FRF		
Taux d'activité					
FONCTIONNAIRE TERRITORIAL	01/09/1996	31/08/2004	100 %	CNRACL	-
Revenus					
COMMUNE D ARLES	01/05/2001	31/12/2001	8 063 FRF	-	Ircantec (élu)
	01/01/2002	31/12/2002	10 956 FRF		
	01/01/2003	31/12/2003	10 160 FRF		
	01/01/2004	31/05/2004	4 254 €		

Détails de votre carrière

Nom Prénom
1 11 11 11 111 111

Employeur/activité	Date début	Date fin	Détail	Régime de base	Complémentaire
Revenus					
REGION PROVENCE ALPES COTE D AZUR	01/01/2004	31/12/2004	29 254 €	L'Assurance retraite	Ircantec (salarié)
	01/01/2005	31/12/2005	98 491 €		
	01/01/2006	31/12/2006	111 770 €		
	01/01/2007	31/05/2007	145 307 €		
	01/01/2008	31/07/2008	82 771 €		
COMMUNE MONTPELLIER	01/08/2008	31/12/2008	46 105 €	L'Assurance retraite	Ircantec (salarié)
	01/01/2009	31/12/2009	110 471 €		
	01/01/2010	31/08/2010	76 937 €		
CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRI	01/08/2009	31/12/2009	157 €	L'Assurance retraite	Ircantec (salarié)
	01/01/2010	31/12/2010	318 €		
SCE GEST PAIE UNIVERSITE MONTPELLIER 1 MIN 83	01/06/2010	31/12/2010	122 €	-	Ircantec (salarié)
Taux d'activité					
COMMUNE MONTPELLIER FONCTIONNAIRE TERRITORIAL	01/09/2010	30/11/2014	100 %	CNRACL	RAFP
Revenus					
CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRI	01/01/2015	31/12/2015	348€	L'Assurance retraite	Ircantec (salarié)
MINISTERE DE L ECONOMIE DES FINANCES ET DE L	01/05/2015	31/12/2015	1 200 €	L'Assurance retraite	Ircantec (salarié)
	01/01/2016	31/12/2016	2 700 €		
	01/01/2017	31/12/2017	2 100 €		
	01/01/2018	31/12/2018	2 100 €		
AVOCAT	10/03/2015	31/01/2016	-	CNBF	CNBF
Revenus					
ATELIERS JEAN NOUVEL	05/10/2016	31/12/2016	38 401 €	L'Assurance retraite	Agirc-Arrco
	01/01/2017	18/02/2017	5 230 €		
Taux d'activité					
CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRI FONCTIONNAIRE TERRITORIAL	01/03/2017	30/09/2017	100 %	CNRACL	RAFP
ASSOCIATION DES REGIONS DE FRANCE	01/09/2018	31/12/2018	100 %	CNRACL	RAFP